



Conseil du statut
de la femme

Plan d'action

2005-2006

Plan d'action 2005-2006

Présenté aux membres le 3 décembre 2004

Le présent plan d'action a été présenté aux membres du
Conseil du statut de la femme
lors de l'assemblée tenue le 3 décembre 2004

À cette date, le Conseil est composé des personnes suivantes :

Diane Lavallée, présidente
Chantal Maillé, vice-présidente
Lyse Brunet
Claire Deschênes
Ghyslaine Fleury
Christine Fréchette
Danielle Labrie
Micheline Simard
Carolyn Sharp
Denise Trudeau

Coordination : José Gauvreau
Soutien technique et révision : Christine Bichon et Francine Bérubé

Mars 2005

PRÉSENTATION

Ce cinquième plan d'action est le dernier du *Plan stratégique quinquennal 2001-2005* pour lequel une prolongation d'un an a été consentie dans le contexte de la tenue de la commission parlementaire prévue en janvier 2005 et dans l'attente de décisions concernant les nouvelles avenues qu'empruntera le gouvernement pour poursuivre l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce plan s'inscrit dans la continuité des orientations et des objectifs stratégiques retenus par le Conseil du statut de la femme depuis 2001 et il intègre les actions les plus significatives en matière de recherche, d'avis, d'information et de sensibilisation que le Conseil compte réaliser au cours de cette période. Il répond aux deux grands mandats sur lesquels s'appuie le Conseil depuis sa création en 1973, soit conseiller le gouvernement et les instances locales et régionales sur toutes questions touchant les droits et les conditions de vie des femmes et informer la population sur ces mêmes questions.

Il est important de préciser que ce document ne constitue pas le recueil exhaustif des plans de travail des différentes directions du Conseil, auxquels pourront s'ajouter des actions liées à l'agenda gouvernemental et législatif non connues au moment de l'élaboration du présent plan d'action ou découlant de sujets d'actualité sur lesquels le Conseil pourrait être appelé à réagir.

Comme par les années passées, le Comité de direction du Conseil suivra régulièrement la réalisation de ce plan et le mettra à jour au besoin.

Orientation stratégique 1 : Examiner les impacts des changements démographiques sur les conditions de vie des femmes

	Objectifs	Actions
Conseiller le gouvernement et les instances locales et régionales	1.1 Influencer le gouvernement pour qu'il prenne en compte les conditions de vie des femmes dans les lois, politiques, programmes et plans d'action.	Produire un avis sur les modalités d'application du Régime d'assurance parentale. Préparer un mémoire sur la politique en conciliation travail-famille et participer à la commission parlementaire sur cette question. Évaluer les effets des diverses pratiques religieuses sur les droits des femmes, notamment en suivant les développements entourant la création d'un tribunal islamique en Ontario et ses répercussions au Québec. Assurer le suivi des activités gouvernementales liées à la révision de la Charte des droits et libertés de la personne. Poursuivre une étude sur les stéréotypes sexistes et formuler des recommandations au gouvernement, s'il y a lieu, afin d'en contrer les effets négatifs chez les hommes comme chez les femmes. Participer aux travaux du comité interministériel sur la pleine participation des aînés au développement de la société.
Produire des documents d'information et réaliser des activités de communication	1.2 Documenter et faire connaître les diverses réalités des femmes.	Organiser un colloque sur le thème « religions et droits des femmes ». Examiner différentes actions à mener pour lutter contre le sexisme et les images stéréotypées des femmes et des hommes véhiculées dans les médias et à travers la publicité. Production d'outils d'information sur les droits des femmes.

Orientation stratégique 2 : Favoriser l'amélioration de la situation économique des femmes

	Objectifs	Actions
Conseiller le gouvernement et les instances locales et régionales	2.1 Influencer le contenu des projets gouvernementaux à caractère économique.	Produire l'état de la situation du dossier de l'économie sociale et de ses effets sur l'emploi des femmes et formuler des recommandations au gouvernement, s'il y a lieu. Réaliser le bilan des mesures d'insertion, de diversification professionnelle et de soutien en emploi des femmes incluant la <i>Stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine</i> et les plans d'action régionaux dans ce domaine. Faire une étude sur la situation économique des femmes selon le type d'union : mariage et union de fait. Analyser et commenter la réforme du Régime de rentes du Québec.

Orientation stratégique 3 : Participer à l'amélioration de la santé et du bien-être des femmes

	Objectifs	Actions
Conseiller le gouvernement et les instances locales et régionales	3.1 Influencer les projets gouvernementaux ayant un impact sur la santé et le bien-être des femmes.	Analyser les diverses réformes de la santé et des services sociaux, notamment comment la desserte de services des agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux répond aux besoins spécifiques des femmes et des hommes. S'assurer que le panier de services offerts répond aux besoins en matière de périnatalité et de planification des naissances. Analyser et commenter tout projet de loi concernant la procréation médicalement assistée et son impact pour les femmes.
Produire des documents d'information et réaliser des activités de communication	3.2 Informer la population et le gouvernement sur les enjeux en matière de santé et de bien-être des femmes.	Participer à des activités dans le cadre de l'Année internationale du sport et de l'éducation physique en s'associant aux organismes oeuvrant dans ce domaine et en mettant en évidence l'apport des femmes.

Orientation stratégique 4 : Favoriser la place des femmes dans les lieux de pouvoir et leur participation citoyenne

	Objectifs	Actions
Conseiller le gouvernement et les instances locales et régionales	4.1 Influencer pour une meilleure prise en compte des besoins des femmes dans le développement local, régional et national et dans la participation citoyenne.	Analyser les effets de la décentralisation des pouvoirs de l'État sur la situation des femmes et formuler des recommandations au gouvernement, s'il y a lieu. Participer à l'opération « Élections 2005 » visant l'augmentation de la représentativité des femmes en politique municipale.
Produire des documents d'information et réaliser des activités de communication	4.2 Alimenter la réflexion des instances locales, régionales et nationales.	Offrir un support aux conférences régionales des élus (CRÉ) et aux autres décideurs régionaux pour les soutenir en vue de la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes.
Partager notre expertise	4.3 Favoriser les échanges d'expertise sur le plan international, au sein de la francophonie, sur la scène canadienne et au niveau local et régional.	Amorcer une veille stratégique et recenser les « bonnes pratiques » en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans les pays progressistes en la matière. En évaluer la transférabilité et l'adaptabilité au contexte québécois. Accueillir des délégations et des spécialistes étrangers et participer, s'il y a lieu, à des conférences, colloques, séminaires internationaux traitant différentes questions se rapportant à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Autres actions d'information et de sensibilisation

	Objectifs	Actions
Partager notre expertise		Produire cinq numéros de la <i>Gazette des femmes</i> incluant des reportages sur des sujets d'actualité et des thèmes en lien avec les priorités d'action du CSF. Proposer un thème et des outils d'animation pour la Journée internationale des femmes 2006.